

MON ÉTABLISSEMENT S'EST ENGAGÉ,  
à moi de jouer !



DOCUMENT DESTINÉ AUX ÉQUIPES DES ÉTABLISSEMENTS AYANT  
OBTENU LA MENTION «Établissement engagé face au risque infectieux»



Comment m'impliquer pour  
protéger les patients et résidents ?



## 1. De nombreuses maladies infectieuses peuvent être graves

Les épidémies comme celle de la grippe représentent en moyenne chaque année **1 million de consultations en médecine de ville, plus de 20 000 hospitalisations et environ 9000 décès.**

Concernant le Covid, depuis l'émergence du virus à début septembre 2021, **460 000 personnes ont été hospitalisées et 116 000 sont décédées.**

## 2. Votre établissement s'est engagé à mener des actions pour la protection des résidents, il compte sur vous

Vous êtes en contact étroit avec les résidents et d'autres membres du personnel.

Sachant que la vaccination des résidents est insuffisante du fait de la faiblesse de leur système immunitaire, votre vaccination crée un rempart supplémentaire aux virus contribuant à freiner sa circulation.

**La vaccination est efficace contre les formes graves.** Elle permet de réduire les hospitalisations et les décès en ESMS.



### 3. Pas de demi-mesure pour protéger les résidents

Les mesures d'hygiène comme le port du masque chirurgical et l'hygiène des mains réduisent les risques de transmission des virus de la grippe et du covid.

Cependant, ces mesures ne se substituent pas à la vaccination, car **on est déjà contagieux quelques jours avant l'apparition des premiers symptômes.**



### 4. Des vaccins qui peuvent être réalisés en même temps avec pas ou peu d'effets indésirables

Parfois, il peut exister des réactions locales qui durent entre 24 et 48h (douleurs, rougeurs, indurations...). Plus rarement, des réactions générales bénignes (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires ou musculaires) mimant la maladie mais dont les effets dépassent rarement 24h. De plus, le paracétamol est efficace pour soulager ces symptômes.

Pour finir, même si les 2 vaccins sont réalisés en même temps (chacun dans un bras), les effets éventuels ne seront pas plus intenses.

Les vaccins, les recommandations, des cas cliniques,...

**Faites le quiz pour tout savoir sur les vaccinations grippe et covid !**



## CHASSONS LES idées reçues



#### > La vaccination contre la grippe n'est pas importante puisqu'elle n'est pas obligatoire

**FAUX** - En France, on considère qu'une obligation vaccinale est justifiée vis-à-vis d'une maladie (comme l'hépatite B) qui met directement en danger la vie des soignants. Dans le cas de la grippe (exceptionnellement très grave chez les soignants), l'objectif est d'éviter d'être soi-même malade durant une semaine, cloué au lit, et de contaminer ses collègues, les résidents ou son propre entourage.

#### > Je ne suis jamais malade, je n'ai pas besoin de me faire vacciner.

**FAUX** - Il existe des personnes qui contractent et transmettent le virus sans le savoir car elles-mêmes ne présentent aucun signe de maladie (on les appelle «porteurs sains»). La vaccination va réduire les risques de contamination, de forme grave et de transmission de l'entourage. De plus, ce n'est pas parce qu'on n'est jamais malade, qu'on ne le sera jamais.

#### > La plupart des résidents sont vaccinés, cela suffit à leur protection.

**FAUX** - Les personnes âgées répondant moins bien aux vaccins, il est important de diminuer la circulation des virus autour d'elles en créant un «bouclier sanitaire» grâce à la vaccination de l'entourage et l'application des mesures barrières. Dans l'établissement, l'ensemble des salariés et des intervenants sont concernés par la vaccination : soignants, paramédicaux, administratifs, stagiaires...

#### > Les deux vaccins ne protègent pas à 100%, je peux quand même être malade.

**VRAI** - Mais ils permettent à l'organisme de réagir plus vite en cas d'infection et le risque de transmission est diminué. Il est possible d'être infecté et de développer des symptômes, mais le risque de subir une forme grave de la maladie est extrêmement réduit.

MENTION DÉCERNÉE PAR L'ARS POUR 2025-2026  
POUR EN SAVOIR PLUS [www.nouvelle-aquitaine.ars.sante](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante)